

Bureau du 5 mai 2003

Décision n° B-2003-1280

objet : **Fourniture de lubrifiants pour véhicules - Autorisation de signature du marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le marché concerne la fourniture de lubrifiants pour véhicules légers et poids lourds (huiles pour moteurs thermiques à essence, gaz de pétrole liquéfié ou gazole, huiles pour moteurs à deux temps, huiles pour transmission automobile, huiles hydrauliques, graisses, liquides de refroidissement et produits divers).

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec montants maximum et minimum passé en application de l'article 72-I-1° du code des marchés publics. Il est conclu pour une période ferme de sa date de notification au 31 décembre de la même année, expressément reconduit pour une durée totale n'excédant pas trois ans. Le cahier des charges prévoit un lot unique. Le marché a été conclu après appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 58 à 60 du code des marchés publics.

Les critères de jugement des offres étaient :

- la valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique,
- le prix,
- les délais de livraison.

La commission permanente d'appel d'offres réunie le 21 mars 2003 a attribué le marché à la société Total Fina Elf lubrifiants, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant minimum annuel de 50 170 € HT et pour un montant maximum annuel de 125 420 € HT, sur la base d'un bordereau des prix ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu les articles 33, 58 à 60 et 72-I-1er du code des marchés publics ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 21 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter et à signer l'offre de la société Total Fina Elf lubrifiants pour valoir acte d'engagement pour le marché relatif à la fourniture de lubrifiants pour véhicules pour un montant minimum annuel de 50 170 €HT et maximum annuel de 125 420 €HT,

b) - accomplir et à signer tous les actes y afférents.

2° - la dépense annuelle correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2003 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5 340 - centre de gestion 534 100 - compte 606 221 - fonction 812 - ligne de gestion 012 077.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,